



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 43521

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation des agressions contre les bureaux de poste à travers le pays. En effet, depuis quelques mois, les bureaux de poste voient la recrudescence du nombre des vols à main armée, souvent avec une rare violence et par des auteurs de plus en plus jeunes. Ces vols se multiplient et deviennent des faits préoccupants, car pouvant conduire à des drames, s'ils se banalisent dans les mois qui viennent. De plus, cette situation suscite un climat d'inquiétude des agents de la poste, face à ces braquages. Il conviendrait donc de programmer une réunion entre le ministère et la direction générale, pour examiner les moyens à mettre en oeuvre, afin de sécuriser les bureaux de poste dans la période des trois ans qui viennent. Une attention toute particulière mériterait d'être engagée dans les départements très urbanisés, et tout particulièrement en Seine-Saint-Denis, sachant que ce genre d'agression devient récurrent. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le nombre d'attaques d'établissements de La Poste a fortement diminué sur l'ensemble du territoire national depuis 2002 (- 58 %). Cette délinquance continue en revanche à progresser dans certains départements très urbanisés, ainsi à Paris et en petite couronne (48 faits constatés en 2008, contre 35 en 2007). La diminution des « braquages », tous établissements bancaires confondus, résulte du travail engagé depuis plusieurs années entre les acteurs économiques et les forces de sécurité intérieure sous l'égide de l'office central de lutte contre la criminalité organisée de la direction centrale de la police judiciaire. La Poste a développé une véritable culture de sûreté. Dès 2003, un « schéma directeur sécurité » a été adopté et un conseil de sécurité créé au sein du groupe. Par ailleurs, une convention de sécurité signée le 17 février 2006 entre le ministère de l'intérieur et ce groupe prévoit d'importantes mesures pour améliorer la sécurité des activités et des produits du groupe (sécurité des agences, des moyens de paiement, de la collecte, de l'acheminement et de la distribution des courriers, colis et valeurs confiés à La Poste, etc.). Les échanges, par le biais de contacts trimestriels et d'une réunion annuelle, se sont développés entre les représentants de la police judiciaire et les membres du conseil de sécurité de La Poste. Ce partenariat est décliné au niveau local, sous la forme notamment d'échanges d'informations techniques et opérationnelles, d'actions communes de sensibilisation aux risques, de désignation de référents, d'actions d'audit et de conseil en matière de prévention situationnelle. À titre d'exemple, la direction départementale de la sécurité publique de la Seine-Saint-Denis a procédé en 2008 à 2 consultations et à 5 diagnostics de sûreté au profit d'établissements de La Poste. D'autres mesures mises en oeuvre par les forces de sécurité concourent à la sécurité de ce secteurs. Il en est ainsi des « opération anti hold-up » organisées à l'occasion de la période des fêtes de fin d'année, avec un renforcement par la sécurité publique de la surveillance des établissements particulièrement exposés, notamment dans les centres-villes et les zones commerciales. Différentes mesures décidées par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales vont également permettre de renforcer la lutte contre cette délinquance, en particulier le recours généralisé à la police technique et scientifique et le développement de la vidéo-protection, qui sera accéléré

pour aboutir au triplement des caméras sur la voie publique d'ici à 2010. Le redéploiement de 4 000 policiers dans les quartiers et les départements les plus sensibles, avec la mise en place des unités territoriales de quartier (UTeQ) et des compagnies de sécurisation, y participera aussi, par une présence accrue des policiers sur la voie publique. Plus largement, le ministre a décidé de donner un nouvel élan à la lutte contre les vols à main armée, dont il a fait une des priorités de son action pour 2009. Le ministre a présidé le 5 février une réunion de travail avec les services de police, de gendarmerie et les représentants des chambres de commerce et de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France, des buralistes, des supérettes, ainsi que des pharmaciens, bijouteries, parfumeries, pour élaborer avec eux des actions de lutte contre cette délinquance. D'importantes mesures ont été annoncées à cette occasion, concernant en premier lieu la prévention (vidéo-protection, alarmes, etc.). Il a été rappelé qu'un « référent sûreté » est à la disposition des commerçants dans tous les services de police et de gendarmerie, pour établir des diagnostics de sécurité permettant de mieux sécuriser les locaux. Des actions renforcées de contrôle par les forces de sécurité dans les quartiers concernés ont également été décidées. Ces mesures s'inscrivent dans la logique du dispositif déjà engagé en faveur des agences de La Poste.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43521

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1970

Réponse publiée le : 28 avril 2009, page 4047